SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 6 Octobre 2020

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère, Les membres du District de l'Isère, Le personnel administratif et technique, tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

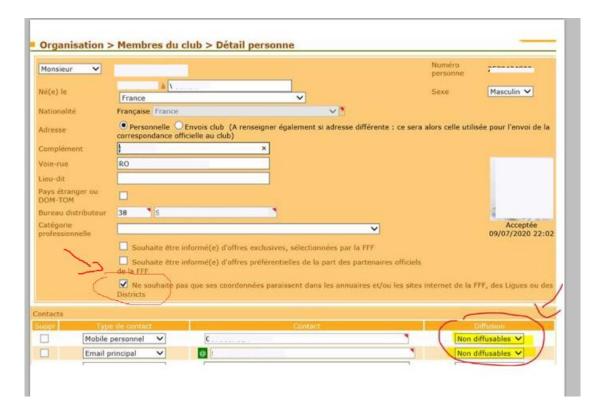
à Pierre GAUDE (membre du District de l'Isère) suite au décès de son papa.

COORDONNEES MEMBRES CLUBS

Votre club doit être joignable par téléphone pour tout contact.

Il s'avère que pour de nombreux clubs, aucun numéro n'apparaît sur le site du District. La raison étant que sur Footclubs, les numéros de téléphone des personnes sont mis en « non diffusable » par défaut.

Nous demandons à chaque club de faire rapidement le nécessaire afin qu'au moins un numéro (Président, correspondant...) pour le club soit accessible.



Rappel matchs et entrainement Port obligatoire du masque



Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraineurs) dans le cadre de la rencontre officielle.

FRAIS D'ARBITRAGE CAISSE DE PEREQUATION

Pour rappel, pour la saison 2020-2021 seules les catégories D1 – D2 – D3 – D4 – U20D1 et U17D1 sont incluses dans la caisse de péréquation.

On précise que les indemnités d'arbitrage U15D1 sont à régler le jour du match et répartir par moitié entre les deux clubs.

Appel à candidatures CDTIS

La CDTIS (Commission Des Terrains et Installations Sportives) recherche 1 à 2 personnes bénévoles pour participer aux différentes actions de la Commission :

- Déplacement sur les Installations Sportives pour validation des classements.
- Aire de jeu Vestiaires Eclairage suivant la Règlementation en vigueur de la FFF.
- · Classement et mis à jour des dossiers.

Profil recherché:

Personne bénévole disponible en journée (jour à définir en fonction du planning des visites), voire en soirée pour l'homologation des éclairages.

Voiture indispensable.

Travail en équipe. La maîtrise de l'outil informatique est un plus.

Périmètre d'intervention : département de l'Isère.

Méthodique, Organisé(e), Bon relationnel.

Vous pouvez transmettre vos candidatures par e-mail (district@isere.fff.fr) ou par courrier postal (District de l'Isère, 2bis rue Pierre de Coubertin 38360 Sassenage).

Election du Comité de Direction et Election des délégués de Ligue Appel à Candidatures

L'élection du Comité de Direction du District de l'Isère aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2020.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du 7 septembre au 22 octobre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : District de l'Isère de Football – 2 bis rue Pierre de Coubertin – 38360 Sassenage.

Rappels:

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District, <u>lien vers les statuts du District</u> (https://isere.fff.fr/category/statuts-et-reglements/)
- l'élection a lieu au scrutin proportionnel de liste.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire suivant : <u>Déclaration de candidature de liste</u> (disponible sur notre site internet : https://isere.fff.fr/simple/election-du-comite-de-direction-du-district-de-lisere-appel-a-candidatures/)

Assemblée Générale d'Hiver Vœux des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District et élective, qui aura lieu le 21 novembre 2020.

Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, voeux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 21 octobre au plus tard**.

Rappel aux clubs et leur Président

Obligation de licence pour un Football sans incidences... Entraînements et matchs

Nous attirons votre attention sur l'obligation d'établir une licence pour toute personne ayant une fonction au sein du club (joueur, dirigeant, éducateur, arbitre...).

Jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes.

Outre la perte du match et les amendes lors de participation de joueur(s) non licencié(s), nous vous rappelons également que votre responsabilité de dirigeants peut être mise en cause pour négligence, devant les juridictions civile et/ou pénale par la(les) victime(s) à l'encontre du club et, notamment, le Président qui est la plus haute autorité de l'association sportive et qui est le garant du bon fonctionnement de celle-ci.

Concernant les joueurs non licenciés :

Aucune assurance contre les conséquences financières d'un accident pouvant être occasionné à autrui, à l'occasion d'une participation aux activités sportives et extra- sportive du club ;

Non-remboursement des frais de soins de santé en cas d'accident (frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation) ; il est rappelé que même pour un licencié la prise en charge des frais de santé en cas d'accident n'est possible que sous réserve de garantie.

Quelle que soit leur fonction (dirigeant, joueur, arbitre...) et quel que soit leur âge (U6, Vétérans ...), prendre une licence c'est les protéger et vous protéger de tous ces risques.

Rappel

Article - 59 1.RG FFF

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officielles organisées par la F.F.F., la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et/ou au nom d'un club.

- 2. Une sanction peut être prononcée en cas de non-respect des obligations fixées à l'alinéa précédent.
- 3. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou promotionnelles.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Du 3 au 4 Octobre 2020

Amende 32 €

CHEYSSIEU D5
DOMENE U15D3
VALLEE DE L'HIEN U13N3
CREYS MORESTEL U13N3
ECHIROLLES SURIEUX U13N3

FORFAIT GENERAL U17 - U15 - U13

Du 30 Septembre au 4 Octobre 2020

Amende 68 €

MOIRANS U15D3
DOMENE U15D3
BEAUREPAIRE U13N3
VINAY U17D3

FORFAIT GENERAL FOOT A8

Du 29 Septembre 2020

Amende 44 €

SEYSSINS U18FA8 CORBELIN U18FA8

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Du 3 au 4 Octobre 2020

Amende 11 €

GIERES U13N2
CHATTE FA8
FONTAINE U13N2
ECHIROLLES SURIEUX U13N3
RACHAIS U13N3
CREMIEU U13N3

NON RETOUR FMI

Du 3 au 4 Octobre 2020

Amende 75 €

UNIFOOT U15D3
REVENTIN D3
FLACHERES D4
VOREPPE D4

VALLEE DU GUIERS U18FA11

NON RETOUR FM

Le 26 Septembre 2020

Amende 75 €

TOUR ST CLAIR U13N1
TOUR ST CLAIR U13N2
VALLEE DE L'HIEN U13N1
UNIFOOT U13N1

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	mmuffat-joly@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr

CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

Transmises aux commissions:

DISCIPLINE: HAMILA S. - ROBERT N. - SAEED O. - DOUSSON T. - 2 ROCHERS - GIANOGLIO M.

REGLEMENTS: MOS 3R – LAURAFOOT – VALLEE DU GUIERS – LAMBERT G. – ENT S. RACHAIS – USVO – AMAIZO AYELE – CORBEL S. – ST MAURICE L'EXIL – SASSENAGE – DESCHAMPS G. – HAUTE TARENTAISE.